



COMMUNE DE JURIENS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 12 JUIN 2014 A 20 HEURES
SALLE COMMUNALE DE JURIENS

Présidence : Mme Michèle Charotton

Présences : 47

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs :

AUBERSON Jacqueline BAUD Pierrette BONZON Mariette CHEZEAUX Anne-Lise GOLAY Marie-France GRANDJEAN Irène KOCHER Marlène	PANCHAUD Nicole VARONE-SCHNEIDER Mélanie	BEHRA Jacques BENOIT Etienne CHEZEAUX NICOLA CURTET Joël DUTOIT David JOLLIET Bernard SCHNEITER Pascal
--	---	---

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation des nouveaux Conseillers généraux

2. Assermentation du nouveau Municipal élu le 18 mai 2014

3. Approbation du procès-verbal de la séance de 05.12.2013

4. Communications de la Municipalité

5. Comptes 2013 (préavis 2011-2016-14)

- a) Rapport de la Commission de gestion
- b) Décision du Conseil

6. Adhésion à l'association de la piscine de la Venoge (préavis 2011-2016-13)

- a) Rapport de la Commission permanente
- b) Décision du Conseil

7. Ouverture d'un magasin genre « dépanneur »

- a) Présentation des résultats du questionnaire tous ménages.
- b) Exposition d'une motion demandant l'étude formelle de ce projet selon les art.50 al. et 51 du règlement du Conseil général.



8. Elections règlementaires

- a) Présidente : Mme Michèle **Charotton** (candidate à une réélection)
- b) Vice-Président : M. Steve **Christen** (candidat à une réélection)
- c) Scrutateurs
- d) Scrutateurs suppléants.

Le bureau du Conseil précise que tout membre du Conseil peut se faire porter comme candidat pour l'une ou l'autre des fonctions mentionnées ci-dessus, il remercie les personnes intéressées de déposer leur candidature dès maintenant auprès du bureau

9. Divers et propositions individuelles

1. Assermentation des nouveaux Conseillers généraux

Madame Michèle **CHAROTTON** procède à l'assermentation de Madame **ROTH** Sylvie et de Messieurs **ROTH** Michel et **GRANDJEAN** Guillaume.

2. Assermentation du nouveau Municipal élu le 18 mai 2014

Madame Michèle **CHAROTTON** procède à l'assermentation de Monsieur Bastien **SIGGEN**, nouveau Municipal

3. Approbation du procès-verbal de la séance de 05.12.2013

Chaque conseiller l'ayant reçu il n'en est pas donné lecture. Le procès-verbal est accepté sans opposition, ni avis contraire et 1 sans avis

4. Communications de la Municipalité

Madame Rosemay **CHRISTEN** prend la parole, elle remercie l'assemblée pour l'avoir élue comme Syndic.

Concernant l'abri de Monsieur **AEBI**, Madame le Syndic nous révèle qu'il avait jusqu'au 31 décembre 2013 pour une mise à l'enquête ou démonter cet abri qui se trouvait sur le terrain de Madame **AEBI**. Après avoir réglé quelques problèmes, il se trouve maintenant sur la parcelle de Monsieur **AEBI** qui sera en mesure de le mettre à l'enquête ou de le détruire.

La commune a été interpellée par le préfet pour une dispense d'enquête qui a été faite sur une parcelle de Monsieur Cédric **CHEZEAUX** pour ses 2 tunnels maraîchers. Cette dispense d'enquête n'a pas sa raison d'être, étant donné qu'elle est en zone agricole et que les communes n'ont pas de compétence communale sur le domaine agricole depuis 1972. Ceci devait être mis à l'enquête par le SDT. La Municipalité a fait le nécessaire, une discussion avec le préfet a eu lieu. Le SDT a été mis au courant. Le dossier est en route, Monsieur Cédric **CHEZEAUX** a reçu les papiers à remplir afin de clarifier la situation.



Par cette histoire, nous suspectons qu'il y a peut-être d'autres dossiers à revoir dans le village, la Municipalité va reprendre les dispenses d'enquête qui ont été faites sur le domaine agricole afin que tout le monde soit sur le même pied d'égalité.

Au niveau des dicastères, il n'y a rien de changé, c'est Monsieur Bastien **SIGGEN** qui reprend le dicastère de Madame Rosemay **CHRISTEN** qui, elle a repris la totalité des fonctions de l'ancien Syndic, Monsieur José **PARADELA**.

Au niveau de la déchèterie, il y aurait dû avoir une séance en début d'année qui n'a pas eu lieu. Toutes les communes qui ont participé au concept Valorsa, trouvent que les choses ont été faites beaucoup trop vite. Mais Juriens doit quand même s'y mettre et un préavis sera transmis au Conseil avec les 2 solutions, soit la taxe au sac, soit la taxe au poids

L'intention est de partir avec une solution en janvier 2015, afin de ne pas se trouver en porte à faux avec Monsieur **RÜEGG**.

Nous allons prendre officiellement congé de notre ancien Syndic José **PARADELA** qui viendra après la séance, un cadeau lui sera remis et un petit discours lui sera adressé.

Monsieur Philippe **RITHNER** nous lit le rapport "gestion forêt 2013" fait par Monsieur Bastien **SIGGEN** :

Les travaux :

- **Entretien des chemins**

Un entretien courant de la desserte forestière est effectué afin de garantir la longévité de cette dernière. Il consiste au curage des renvois et des sorties d'eau, réparation des nids de poules et évacuation des pierres éboulées. Un émondage des bords de chemins est également effectué à l'aide d'une épareuse afin de garantir un gabarit adéquat.

- **Soins à la jeune forêt**

1'354 ares de soins cultureux, éclaircies de perchis, fauchage et plantations ont été réalisés par l'équipe forestière du groupement cette année. Ces soins apportés aux jeunes peuplements, sont indispensables afin d'obtenir une forêt mélangée, de qualité et de garantir sa stabilité.

- **Marché du bois**

Le bois, matière première renouvelable locale, est produit dans les forêts de la commune. Son utilisation sera des plus diverses. Les prix annoncés en début de la période de coupe pour les sciages de hêtres sont légèrement à la hausse mais restent encore bien en dessous de leur véritable valeur, dès lors, la quasi-totalité des feuillus sera commercialisée en bois de feu. Les prix pour les résineux sont stables.

Cette année, le volume commercialisé de feuillus correspond à 647 m³ et des lots de résineux représentent un volume de 2'140 m³.



- **Pâturages boisés**
800 styles ont été martelés et exploités sur le Mazel. Le déficit d'exploitation est subventionné à 70% et le solde à la charge de la Commune s'élève à CHF 1'256.65.
- **Prairie forestière de la Sagne**
2 troupeaux sont passés brouter à 3 reprises durant la belle période. Une clôture électrique est installée pour l'occasion et est retirée juste après le passage de chaque troupeau. La durée de passage varie entre 4 et 5 jours.
- **Biodiversité**
La réalisation d'un projet de réserve forestière intégrale aura été le principal travail réalisé cette année en rapport avec la biodiversité. D'une surface d'environ 40 hectares répartis sur les propriétés d'Yverdon-les-Bains (~30 hectares) et de Juriens (~10 hectares). Le projet a été présenté aux différents partenaires communaux et cantonaux. Il est accepté de tous et la mise en réserve sera effective courant 2014 et ce pour une durée de 50 ans.

Une convention a été signée entre l'Etat de Vaud, Juriens et Yverdon et la commune de Juriens encaissera environ CHF 39'000.- pour cette réserve

Pour terminer, un petit foyard pourpre est planté sur la montagne, près du Chalet Devant à la mémoire de Madame Aline **FAVRE** qui nous a quitté au début de l'année.

Le chemin du Mazel a été rénové sur une distance d'environ 600 m avec des renvois d'eau. Les travaux ont été importants.

Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** nous annonce qu'une bordure va être faite tout au long de la route vers la ferme de Monsieur Sylvain **HAUTIER**. Si les fonds le permettent, une bordure va aussi être faite à la hauteur de l'église jusqu'à la laiterie. Le marquage des routes va probablement être fait lorsque les travaux seront terminés.

Ecoles : il manque des classes donc Romainmôtier va ouvrir une 3^{ème} classe. Vaulion devient saturé, d'ici une année ou deux, des classes vont probablement aussi manquer à Vaulion. A Vallorbe, nous allons compléter le 2^{ème} étage du nouveau collège et du câblage informatique va être posé dans toutes les classes de l'ASCOVABANO.

Question : Madame Céline **DUTOIT** demande si les marquages de la Riette vont être faits ?

Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** lui répond que tous les marquages vont être faits.

Elle demande s'il y aura à nouveau une priorité de droite entre la Riette et la rue du Rayon ?

Il y aura à nouveau une priorité de droite au chemin de la Riette. Des panneaux vont être mis, tout sera fait pour la sécurité des usagers.



5. Comptes 2013 (préavis 2011-2016-14)

Chaque conseiller ayant reçu un rapport détaillé avec la convocation, aucun commentaire n'est fait de la part de la Municipalité

a) rapport de la commission de gestion

Madame Anna **WILLIS** nous lit le rapport de la Commission de gestion. La Commission de gestion s'est réunie le 28 avril 2014 en présence du Boursier communal et du Syndic afin de prendre connaissance des comptes et de recevoir les explications relative aux principaux postes des comptes de charges et produits et du bilan 2013.

Une attention particulière a été portée aux différents comptes du réseau de chauffage à distance. Nous pouvons constater que le prix actuel du kWh est facturé environ CHF 0,20. D'autre part, les dépenses ont subi le contrecoup des problèmes rencontrés dans la qualité du combustible stocké, qui n'a pas eu chaque fois la même qualité. Une part non négligeable du temps de l'employé communal a été facturée par la commune et cette somme fait partie du calcul de la répartition des factures de fourniture d'énergie aux privés.

Une facture concernant l'aération du local de chaufferie d'env. CHF 3'000.00 aurait pu être imputée partiellement ou totalement aux frais d'investissement du réseau de CAD, et non entièrement aux frais d'entretien des bâtiments.

Nous avons observé une facture élevée d'un médecin de garde pour un constat de décès 3 fois supérieur au prix habituel. La Municipalité et le Boursier étaient intervenus dans les jours qui suivaient cette facturation auprès du médecin cantonal pour faire contrôler ce décompte et nous les remercions de leur vigilance.

Les membres de la Commission estiment par conséquent que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former leur opinion de vérificateurs.

Une fois encore, les comptes 2013 se terminent sur un résultat satisfaisant, avec des amortissements réjouissants.

Par conséquent, la Commission de gestion recommande au Conseil général d'accepter les comptes et bilan de l'exercice, arrêté au 31 décembre 2013 et d'en donner décharge à la Municipalité et à la Commission de gestion.

b) décision du conseil

Le préavis relatif aux comptes 2013 (2011-2016-14) est accepté tel que présenté sans opposition ni avis contraire.



6. Adhésion à l'Association de la piscine de la Venoge (préavis 2011-2016-13)

Chaque conseiller ayant reçu un rapport détaillé avec la convocation, aucun commentaire n'est fait de la part de la Municipalité

a) rapport de la commission permanente

Monsieur Sylvain **GRANDJEAN** nous lit le rapport de la Commission permanente qui s'est réunie le 18 mai 2014 pour examiner le préavis n° 2011-2016-13.

Les membres présents ont examiné le préavis et la proposition de la Municipalité. La Commission permanente émet un avis favorable et propose au Conseil général de Juriens d'accepter l'adhésion à l'Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge.

La Commission propose à la Municipalité de Juriens de faire connaître à sa population l'appartenance de la commune aux diverses associations sportives concernées et aux éventuels avantages qui en découlent.

Questions :

Monsieur Jacques **CLAVEL** demande quels seront les avantages de faire partie de cette association ?

Madame Rosemay **CHRISTEN** explique qu'à l'époque, nous n'avons pas adhéré à l'Association de la piscine de La Sarraz car il y avait Envy. Mais maintenant, que se passe-t-il ? Tout le monde va à La Sarraz. Cette adhésion à l'association de la piscine de La Sarraz va coûter CHF 1'000.- mais cela ne nous rapportera rien. L'idée est quand même de vivre avec la région. La demande qui a été faite méritait d'être présentée devant le Conseil. C'est l'Association de la piscine qui a contacté la Municipalité.

Monsieur Christian **GRANDJEAN** demande si d'aventure Orbe ou Vallorbe qui sont à équidistance de La Sarraz présentaient une demande équivalente à la Municipalité, est-ce que celle-ci la relayerait avec un préavis favorable au Conseil comme c'est le cas avec celle de La Sarraz ?

Madame Rosemay **CHRISTEN** lui répond qu'il faudrait voir les conditions. Si c'est l'équité alors nous accepterions. Mais aucune approche n'a été faite de leur part.

Monsieur Christian **GRANDJEAN** demande est-ce qu'il y aurait la même bonne volonté de la Municipalité de Juriens si il y avait une demande des 2 autres communes ?

Un préavis serait présenté devant le Conseil comme ce soir et la décision lui appartiendrait.

Madame Anna **WILLIS** demande si la piscine d'Envy est privée ou y a-t-il des dons, des aides ou des soutiens ?

De la part de la commune de Juriens, il n'y a rien.



b) Décision du conseil

Le préavis 2011-2016-13 a été accepté avec 2 avis contraire et 7 sans avis

7. Ouverture d'un magasin genre « dépanneur »

a) Présentation des résultats du questionnaire tous ménages.

Monsieur Michel **BAUD** prend la parole pour nous donner le résultat des questionnaires tous ménages concernant le magasin.

Sur 115 distribués, 52 sont revenus en retour dont 50 sont pour la réouverture d'un magasin et 2 qui s'organisent autrement.

La structure d'achat souhaitée est genre dépanneur.

La problématique du rythme des achats : 13% de personnes sont prêtes à faire leurs courses tous les jours, 29% juste pour l'essentiel de leurs besoins.

La somme à dépenser : la grande majorité des gens consacrerait jusqu'à 60% de leur budget.

Les marchandises que l'on pourrait acheter concernent les produits tels que les fruits, les produits laitiers, la boucherie et le pain. Quelques personnes proposaient les boissons.

Heures ouverture : les gens ont répondu unanimement pour une ouverture quotidienne matin et soir.

Pour une association ou une coopérative les gens attendent de voir. Quelques-uns se sont engagés à participer à cette association.

40 remarques ont été faites pour ce questionnaire par exemple : prendre contact avec l'épicerie de Croy qui tourne bien, organiser un coin café et terrasse, le 1/4 des questionnaires est intéressé à avoir des produits régionaux et bio. Quelques personnes ont remercié l'équipe pour le travail fourni.

En guise de conclusion : nous voyons que les gens ont envie d'un magasin genre dépanneur, si possible avec un petit coin bistrot, avec des produits laitiers. Les produits régionaux et bios sont poussés en avant. La majorité des gens serait prête à dépenser 1/3 de leur budget au magasin. Il faudrait les mêmes produits qu'il y avait avant. Une motion a été déposée

b) Exposition d'une motion demandant l'étude formelle de ce projet selon les art.50 al. et 51 du règlement du Conseil général.

Monsieur Michel **BAUD** nous lit la motion.



Un groupe de citoyens demande que la Municipalité, la Commission de gestion et la Commission permanente étudient les modalités de l'ouverture d'un magasin à Juriens.

Ce magasin, du genre « dépanneur » pourrait fonctionner selon l'un des systèmes suivants :

- a. un **magasin privé**, indépendant, avec aide financière de la commune
- b. une **coopérative** gérant le magasin et ses finances, dont les membres s'engagent en achetant des parts financières, remboursables ou non, contre des avantages sur les achats
- c. un **magasin communal**, fonctionnant comme le caveau, dont les comptes figurent au budget avec une équipe d'exploitation et de gestion rétribuée par la commune.

Madame Michèle **CHAROTTON** nous lit la définition d'une motion selon le règlement du conseil:

La motion est une demande à la Municipalité de présenter une étude sur un objet de décision du Conseil général. La motion ne peut porter que sur une compétence du Conseil général. La Municipalité est obligée de rédiger un préavis sur le projet de règlement ou de décision proposée. La Municipalité peut accompagner celui-ci d'un contre-projet.

b) Décision du conseil

Cette motion est acceptée tel que présentée. Sans opposition ni avis contraire et avec 5 voix sans opinion

8. Elections règlementaires

a) Présidente :

Madame Michèle **CHAROTTON** candidate à une réélection

Nombres de bulletins délivrés : 47

Nombres de bulletins rentrés : 47

Nombres de bulletins blancs : 1

Nombres de bulletin nul : 1

Madame Michèle **CHAROTTON** est élue avec 45 voix

b) Vice-Président :

Monsieur Steve **CHRISTEN** est candidat à une réélection

Monsieur Steve **CHRISTEN** est élu par acclamation

c) Scrutateurs

Ces fonctions seront remplies par Madame Marlène **KOCHER** et Monsieur Axel **GOLAY**



d) Scrutateurs suppléants

Ces fonctions seront remplies par Messieurs Guillaume **GRANDJEAN** et Jacques **BEHRA**

Madame Michèle **CHAROTTON** nous lit la lettre de démission de Madame Nicole **PANCHAUD**

9. Divers et propositions individuelles

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** demande s'il serait possible d'avoir quelques billets ou un abonnement pour la piscine de La Sarraz meilleur marché ?

Madame Rosemay **CHRISTEN** répond que même la présidente de la commission paie son abonnement plein tarif mais Madame Rosemay **CHRISTEN** espère pouvoir faire partie de la commission pour changer quelque peu les choses.

Monsieur William **CHEZEAUX** demande : une mise à l'enquête a été faite pour les éoliennes de "Grati " qu'en est-il de celle du Mollendruz ?

La commission s'occupant du dossier des éoliennes a été convoquée devant l'Etat, la mise à l'enquête peut être faite.

Monsieur Serge **GRANDJEAN** demande quand est-ce que les grilles seront finies car elles ont juste signalées par un cône ?

Elles le seront incessamment.

Madame Rosemay **CHRISTEN** remercie Monsieur José **PARADELA** pour le temps qu'il a mis à disposition de la commune durant toutes ces années.

Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** nous lit un petit discours pour remercier Monsieur José **PARADELA**.

Monsieur José **PARADELA** remercie les personnes qui ont œuvré avec lui au sein de la Municipalité durant ses mandats et pour leur précieuse collaboration durant toutes ces années.

L'Assemblée est levée à 21h15

La Présidente :
M. Charotton

La secrétaire
M. Kirchhofer